



**Pour l'année 2020, il faut s'attendre à ce que le Cameroun connaisse une chute de 0,2% à 3% selon l'ampleur du Coronavirus.**

C'est ce qui ressort de l'analyse du secrétariat permanent du Programme des réformes économiques et financières de la Cemac (Pref-Cemac), qui vient de livrer son analyse des impacts économiques et financiers de la crise du Coronavirus dans les six pays de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée équatoriale). Grâce à des données macro-économiques au 22 mars 2020, le secrétariat permanent du Pref-Cemac esquisse deux scénarios : « l'un qui suppose que la crise serait transitoire et rapidement maîtrisée, se traduisant notamment par un cours du baril de pétrole de 39,1 dollars (scénario transitoire), l'autre prévoyant une propagation rapide et à grande ampleur de la crise avec, entre autres, pour effet de faire baisser le cours moyen du baril de pétrole à 20 dollars en 2020 (scénario pessimiste) ».

Selon les analystes de la Commission de la Cemac, en cas de crise transitoire du Coronavirus dans cet espace communautaire, la croissance économique au Cameroun chutera modérément, de 0,2% en 2020 (contre -0,1% au Congo, -0,5% au Gabon, -1,3% en Guinée équatoriale, -0,4% au Tchad et 0% en RCA). Mais, au cas où le scénario pessimiste viendrait à se réaliser, la locomotive économique de la zone Cemac verra sa croissance chuter de 3% à fin 2020. Contre -7,9% en RCA, -7,3% au Congo, -4,8% au Gabon, -8,9% en Guinée équatoriale et

-4,9% au Tchad.

« C'est donc le lieu de relever que si les pays de la Cemac ne luttent pas efficacement contre la pandémie du Covid-19, pour en limiter les conséquences économiques et financières, la situation macro-économique deviendrait insoutenable », conclut la Commission. Afin d'éviter ce scénario catastrophe, la Commission de la Cemac fait des propositions concrètes aux États membres. Il s'agit d'abord de la mise en œuvre du plan de riposte communautaire au Covid-19, adopté à Douala le 12 mars 2020, qui devrait s'étendre sur la période mars-mai 2020 ; de la réallocation des dépenses publiques non prioritaires vers le renforcement des systèmes de santé ; et la facilitation des échanges intracommunautaires, tout en renforçant les mesures de contrôles sanitaires sur les corridors routiers et les frontières. À en croire la Commission de la Cemac, ce premier train de mesures vise à « renforcer la résilience et à juguler la propagation de la pandémie du Coronavirus ».

Ensuite, il est proposé aux États membres un second train de mesures visant, cette fois-ci, à « atténuer l'ampleur des effets macroéconomiques de la crise du Covid-19 ». Il s'agit principalement de l'adoption dans les plus brefs délais des lois de Finances rectificatives, « pour aligner la gestion des finances publiques sur les prévisions actualisées et réalistes de recettes budgétaires... » ; de la mise en place de mesures de soutien aux entreprises frappées par la crise ; de l'engagement des discussions avec les principaux bailleurs de fonds en vue du rééchelonnement de la dette extérieure.

Enfin, dans l'optique d'assurer la stabilité monétaire et du système financier, la Commission de la Cemac suggère aux pays membres le renouvellement des programmes actuels avec le FMI ; la poursuite du rapatriement des fonds publics détenus à l'étranger ; l'alignement des nouvelles conventions minières et codes pétroliers à la nouvelle réglementation de change ; la mise à disposition des liquidités aux banques, en cohérence avec les objectifs de stabilité extérieure ; le suivi de la qualité du portefeuille crédits des banques ; les incitations aux banques, afin que celles-ci réaménagent les échéanciers de remboursement des crédits des entreprises...